

Séance du 14 janvier 2016

Nouvelles du Comité central

Maximiliano Wepfer

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

Loi sur les produits du tabac

Lors de la consultation concernant la loi sur les produits du tabac, la FMH s'est exprimée en faveur d'une loi forte et a déploré une protection insuffisante de la jeunesse. Elle prône notamment une interdiction globale de toute forme de promotion, de parrainage et de publicité pour les produits du tabac. Selon elle, le projet de loi du Conseil fédéral reste insuffisant, même à l'issue de la procédure de consultation. Afin d'accompagner le débat parlementaire, le Comité central (CC) a décidé de mettre l'accent sur son propre travail de lobbying et de soutenir la Société suisse de pneumologie en signant son «Appel des médecins suisses à l'adresse de nos parlementaires fédéraux pour une loi sur les produits du tabac efficace».

SwissDRG et cas hautement déficitaires

La FMH s'engage depuis de nombreuses années pour que les cas hautement déficitaires soient rémunérés de manière appropriée. Le département Tarifs et économie de la santé pour les médecins hospitaliers a rédigé une prise de position sur les solutions proposées par SwissDRG SA à ce sujet après avoir interrogé la Commission spécialisée de la FMH sur SwissDRG. Le CC approuve la prise de position et charge le responsable du département de défendre les arguments formulés au Conseil d'administration de SwissDRG SA.

Stockage obligatoire de vaccins

En raison du nombre réduit de fabricants et du caractère non interchangeable des vaccins, le risque existe

de ne pas pouvoir couvrir entièrement l'immunisation de base chez les enfants en bas âge et les nourrissons en cas de pénurie. C'est la raison pour laquelle l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) juge nécessaire de soumettre certains vaccins à une obligation de stockage et de les inscrire dans la liste des produits en annexe à l'ordonnance y relative. Par ailleurs, un stock national obligatoire de vaccins devra être constitué d'ici à 2018. En parallèle, l'OFAE a mandaté la mise sur pied d'un système d'alerte précoce afin d'obliger les entreprises pharmaceutiques à notifier les pénuries de médicaments critiques. Le CC approuve la prise de position du département Produits thérapeutiques à ce sujet et soutient la constitution de réserves obligatoires.

Mesures de contrainte en médecine

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a adopté la révision des directives médico-éthiques «Mesures de contrainte en médecine» en novembre 2015 avant de les publier en décembre. Ces directives doivent fournir une aide concrète aux professionnels de la santé lors de situations dans lesquelles des mesures de contrainte se révèlent indispensables. Le CC décide de proposer à la Chambre médicale de reprendre les directives révisées de l'ASSM dans le Code de déontologie de la FMH et de recommander à l'Assemblée des délégués de soutenir cette proposition.

Correspondance:

FMH
Maximiliano Wepfer
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
kommunikation[at]fmh.ch